
ÉTUDE DE PREFIGURATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Rapport Phase 3 V7

Section 1 / 3 - Analyse de la vulnérabilité énergétique

Groupement

EGEE DEVELOPPEMENT – COHERENCE ENERGIES

E & E CONSULTANT – SOLAGRO

Co-financé par :



Septembre 2018

Réalisé par :



SOMMAIRE

1. Eléments de langage.....	5
1.1. VULNERABILITE ENERGETIQUE.....	5
1.2. RESTE A VIVRE	6
1.3. PRECARITE ENERGETIQUE.....	6
2. Contexte.....	7
3. La vulnérabilité énergétique des ménages du territoire du grand Douaisis	8
4. Le reste à vivre.....	9
5. Précarité énergétique	11

FIGURES

Figure 1 Taux d'effort énergétique par territoire et comparaison avec les ménages du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS) 8

Figure 2 Part des ménages en vulnérabilité énergétique sur le territoire (nombre en étiquette) et comparaison avec les ménages du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)..... 8

TABLEAUX

Tableau 1 Répartition des ménages étant en situation de précarité (et nombre en légende) selon la situation, sur le territoire du SCoT (source : PRECARITER 2012, ENEDIS) 9

Tableau 2 Répartition des ménages étant en situation de précarité (et nombre en légende) par tranche d'âge du référence, sur le territoire du SCoT (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)..... 10

Tableau 3 Répartition des ménages étant en situation de précarité énergétique (et nombre en légende) selon la situation, sur le territoire du SCoT (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)..... 11

Tableau 4 Répartition des ménages étant en situation de précarité énergétique (et nombre en légende) par tranche d'âge du référence, sur le territoire du SCoT (source : PRECARITER 2012, ENEDIS) 12

PREAMBULE

Depuis 2009, le territoire du Grand Douaisis s'est doté d'un Plan Climat Territorial volontaire, dont l'animation a été confiée par les deux EPCI au syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a introduit une nouvelle génération de plans, les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) dont la portée, le rôle et les ambitions ont été considérablement renforcés.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, avaient pour obligation d'approuver un PCAET à leur échelle pour le 31 décembre 2016.

Compte tenu de l'ampleur de l'action énergie/climat engagée par le SM SCoT depuis plusieurs années et compte tenu des nouvelles possibilités offertes par la loi, il a été proposé fin 2016, de transférer la compétence d'élaboration du PCAET des EPCI au SM SCOT Grand Douaisis. Ce transfert a eu lieu en début d'année 2017. Le SMSCOT étant désormais en charge d'élaborer et d'animer un PCAET sur son périmètre.

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial prévoit en son article 1^{er} la réalisation d'un diagnostic.

Ce rapport apporte d'autres compléments au diagnostic énergétique du territoire en vue d'élaborer le PCAET.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic énergétique en détaillant les rapports correspondants. Les documents produits sont conformes aux obligations fixées par la loi TECV et de l'article R229-51 du Code de l'Environnement.

Désignation	Identification phasage
<i>Présentation des réseaux (électricité, gaz, chaleur)</i>	<i>Phase 1</i>
<i>Analyse de la consommation énergétique finale</i>	<i>Phase 1</i>
<i>Etat de la production des énergies renouvelables</i>	<i>Phase 1</i>
<i>Potentiel de production EnR&R</i>	<i>Phase 2</i>
<i>Options de développement des réseaux</i>	<i>Phase 2</i>
<i>Analyse de la précarité énergétique</i>	<i>Phase 3 Section 1</i>
<i>Potentiel de réduction de la consommation</i>	<i>Phase 3 Section 2</i>

1. ELEMENTS DE LANGAGE

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Cette définition de la précarité énergétique permet de lier les conditions de l'habitat, avec les ressources de l'usager. « La précarité énergétique résulte de la difficulté ou de l'impossibilité d'un ménage à payer ses factures d'énergie et à satisfaire ses besoins essentiels de confort thermique. La précarité énergétique est le produit de la combinaison des facteurs suivants : le prix de l'énergie, le niveau de ressources des ménages, la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage, les pratiques des ménages » (Tableau de bord de la précarité énergétique, ONPE, 3e édition 2017).

Cependant, il n'est mentionné aucun indicateur permettant de quantifier la notion de précarité énergétique. Dans la suite du rapport, plusieurs notions, issues des données PRECARITER, seront utilisées. **L'année de référence**, pour l'ensemble des données de ce rapport, **est 2012**.

1.1. VULNERABILITE ENERGETIQUE

La vulnérabilité énergétique est une mesure de la part des dépenses énergétique dans les revenus des ménages. Deux types de dépenses sont identifiées : les dépenses liées au logement (factures énergétiques : électricité, gaz,...), et les dépenses liées au transport (dépenses en mobilité quotidienne : carburant, transport en commun,...). La part de ces dépenses dans le revenu disponible s'appelle le taux d'effort énergétique.

- ✚ **vulnérabilité énergétique logement** : lorsque les dépenses énergétiques consacrées aux factures énergétiques du logement représentent plus de **10 %** du revenu disponible.
- ✚ **vulnérabilité énergétique mobilité** : lorsque les dépenses énergétiques consacrées à la mobilité quotidienne représentent plus de **10 %** du revenu disponible.
- ✚ **vulnérabilité énergétique** (logement + mobilité) lorsque les dépenses énergétiques consacrées au logement et à la mobilité quotidienne représentent plus de **15 %** du revenu disponible.

1.2. RESTE A VIVRE

Le reste à vivre témoigne de la différence entre le revenu disponible et les dépenses considérées comme contraintes pour le ménage. Ces dépenses incluent celles liées au logement (énergie, loyer et charges dans le cas d'un locataire) et à la mobilité (énergie, abonnement au transport en commun, entretien des véhicules, assurances,...).

Le seuil retenu de précarité est de 0€/mois.

1.3. PRECARITE ENERGETIQUE

Dans le cas où un ménage est en situation de vulnérabilité énergétique (dépense logement + mobilité > 15 % des revenus) et de précarité (reste à vivre < 0 €), alors celui-ci est dit en situation de précarité énergétique.

2.CONTEXTE

« Réussir la transition énergétique suppose d'embarquer tout le monde, y compris les plus fragiles. »

Bruno Léchevin,
Président de l'Observatoire national de la Précarité Énergétique (ONPE)

En France, près de 5,6 millions de ménages sont en précarité énergétique. Les conséquences sont nombreuses et quantifiables.

- + En termes de factures et comportements :
 - 34 % des ménages déclarent avoir restreint le chauffage chez eux afin de réduire la facture de chauffage
 - 600 000 interventions ont été effectuées par les fournisseurs d'énergie suite à des impayés de factures d'électricité ou de gaz naturel
- + En termes de qualité de vie
 - 48 % des adultes exposés à la précarité énergétique souffrent de migraines, 41 % d'anxiété et dépression, 22 % de bronchites chroniques (contre respectivement 32 %, 29 % et 10 % pour les personnes non exposées).
 - Les symptômes de sifflements respiratoires sont multipliés par 4
 - Les risques de présence de moisissures dans le logement sont multipliés par 3,5

3. LA VULNERABILITE ENERGETIQUE DES MENAGES DU TERRITOIRE DU GRAND DOUAISIS

Les ménages sur le territoire du SCoT présentent une vulnérabilité énergétique supérieure à la moyenne nationale, tant au sein de la CCCO que sur la CAD. Les ménages du Grand Douaisis dépensent en moyenne 10,6 % de leur revenu dans l'énergie (logement + mobilité), soit 20 % de plus que la moyenne nationale (en prenant les dépenses nationales comme références).

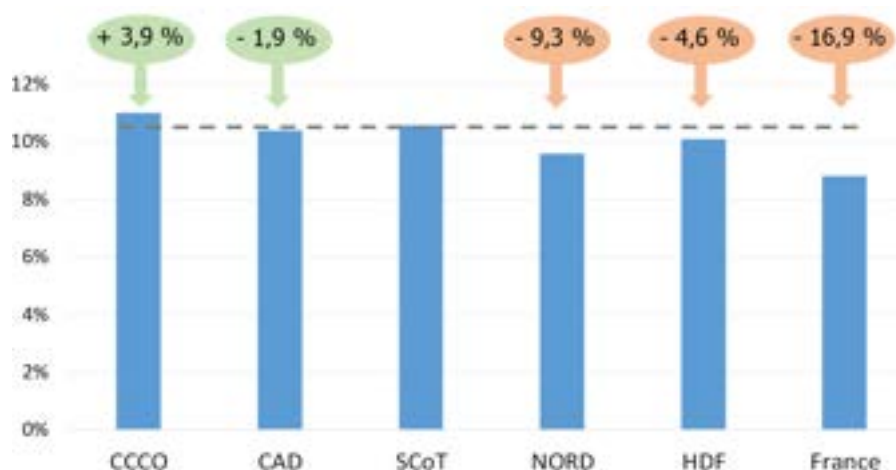


Figure 1 Taux d'effort énergétique par territoire et comparaison par rapport à la moyenne du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)

28,1 % des ménages sont considérés en vulnérabilité énergétique, soit 33,5 % de plus que la moyenne nationale.

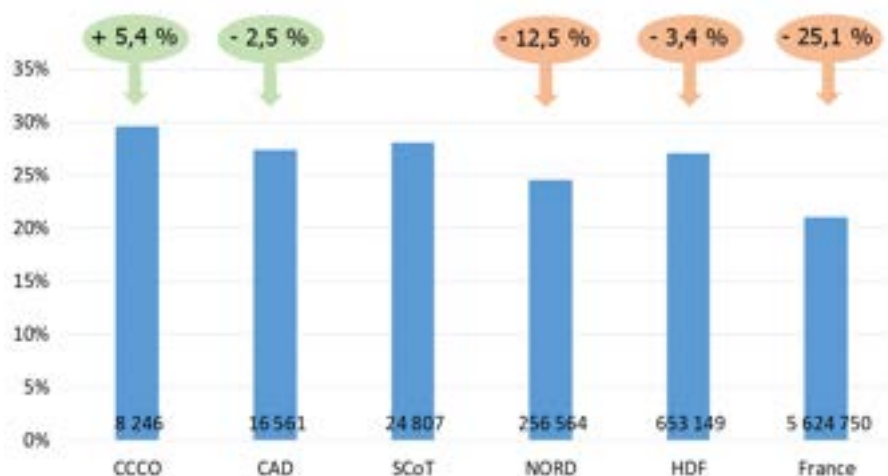


Figure 2 Part des ménages en vulnérabilité énergétique sur le territoire (nombre en étiquette) et comparaison par rapport à la moyenne du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)

4. LE RESTE A VIVRE

Comme précisé dans les éléments de langage, le reste à vivre témoigne de la différence entre le revenu disponible et les dépenses considérées comme contraintes pour le ménage. Ces dépenses incluent notamment celles liées au logement (énergie, loyer et charges dans le cas d'un locataire) et à la mobilité (énergie, abonnement au transport en commun, entretien des véhicules, assurances,...). Celui-ci est calculé comme suit :

Reste à vivre =

- Revenus disponibles
- Dépenses énergétiques (logement + transport)
- autres dépenses contraintes (alimentation, santé, enseignement, communication,...)

Les ménages en situation de précarité ont, par définition, un reste à vivre inférieur à 0€/mois. Cette précarité touche 24 187 ménages sur le territoire du SCoT, soit 27 % des ménages (26,2 % sur la CAD et 30 % sur la CCCO). Cette proportion est supérieure à la moyenne du département du Nord (+ 16 %), de la Région HDF (+ 26 %), et très supérieure à la moyenne nationale (+ 47 %).

En comparaison avec la moyenne nationale, **les ménages les plus touchés sont les personnes seules, les familles monoparentales et les couples avec enfants**. Les personnes seules sont ainsi particulièrement impactées, représentant à elles seules plus du tiers des ménages en situation de précarité.

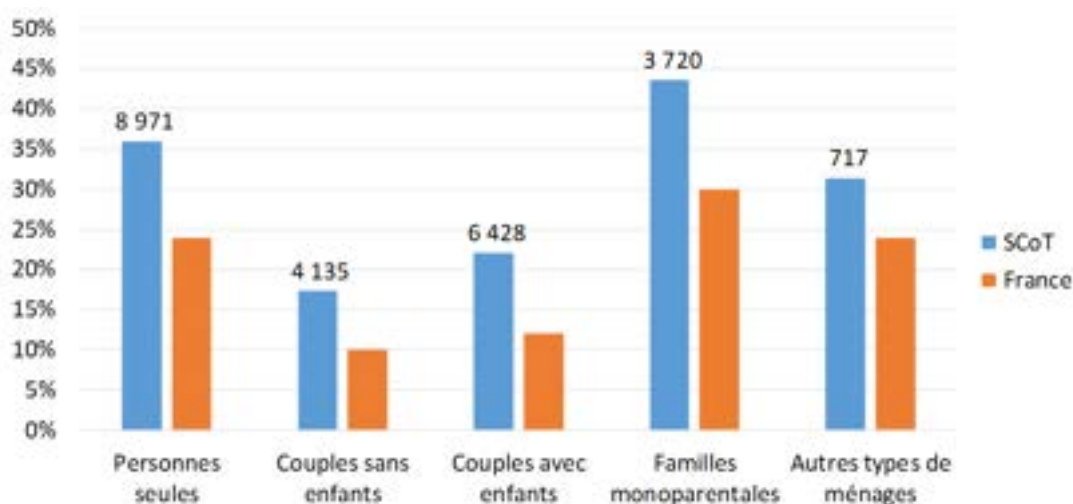


Tableau 1 Répartition des ménages étant en situation de précarité (et nombre en légende) selon la situation, sur le territoire du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)

Les ménages de moins de 24 ans sont, en proportion, les plus touchés par la précarité (plus de la moitié, tant sur la CAD que la CCCO), même si leur population est la plus faible. Inversement, les ménages de 25 à 30 ans sont les plus nombreux à être touchés par la précarité, avec près de 5 360 ménages concernées, soit environ 22 % des ménages touchés par la précarité énergétique.



Tableau 2 Répartition des ménages étant en situation de précarité (et nombre en légende) par tranche d'âge de référence, sur le territoire du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)

5. PRECARITE ENERGETIQUE

La précarité énergétique se définit comme une conjonction de deux situations : une précarité accompagnée d'une vulnérabilité énergétique. Ainsi, un ménage est en situation de précarité énergétique lorsque les dépenses liées à l'énergie (logement + mobilité) sont supérieures au seuil de 15 % des revenus disponibles, et que le reste à vivre est inférieur à 0 €/mois.

La précarité énergétique touche **6,8 % des ménages du territoire, soit près de 6 000 ménages**, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du Nord et de la région HDF (- 4 %, pour 6,9% de ménages en précarité), mais supérieur à la moyenne nationale (+ 22 %, pour 5,4 % de ménages en précarités).

Les ménages de moins de 24 ans sont les plus touchés, particulièrement sur la CAD, où le taux de précarité énergétique atteint 25 % (part des ménages en précarité), contre 13 % pour la CCCO.

Les ménages entre 60 et 74 ans sont également particulièrement vulnérables (sur les deux communautés de communes), notamment au regard de la moyenne nationale (+ 72%), avec près de 1 800 ménages touchés.

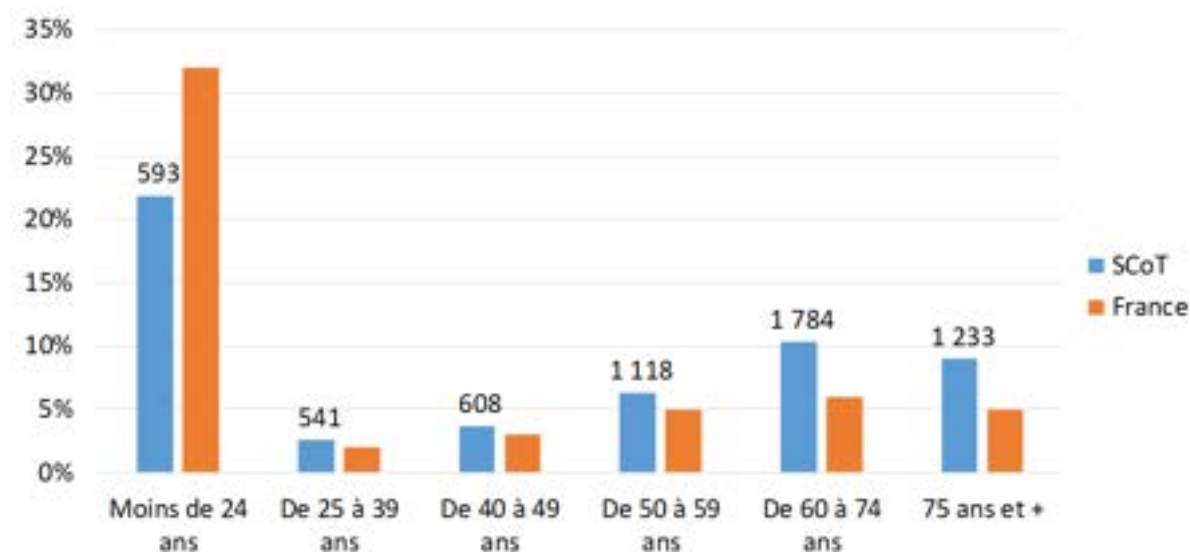


Tableau 3 Répartition des ménages étant en situation de précarité énergétique (et nombre en légende) selon la situation, sur le territoire du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)

Enfin, **les personnes seules sont les plus touchées par la précarité**, regroupant près des deux-tiers des ménages en situation de précarité énergétique. De même, plus de 15 % des personnes seules sont en situation de précarité énergétique, contre 5 % en moyenne sur les autres segments.

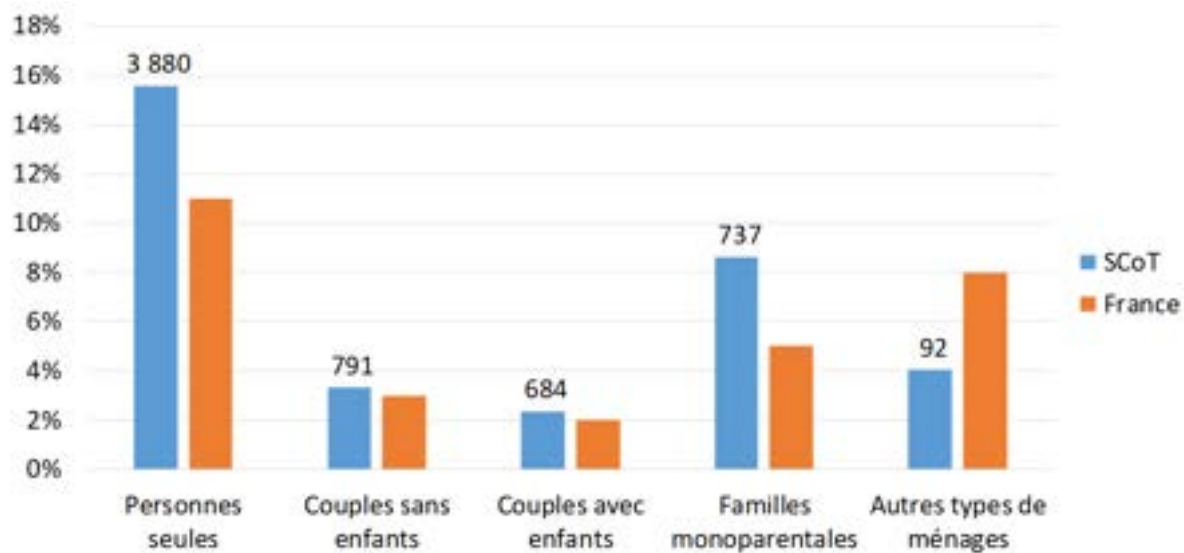


Tableau 4 Répartition des ménages étant en situation de précarité énergétique (et nombre en légende) par tranche d'âge du référent, sur le territoire du Grand Douaisis (source : PRECARITER 2012, ENEDIS)